



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2020-122

**Objet :
SPL OEKOMED : projet VALOHE**

Délibération affichée le :

L'an deux mille vingt et le quinze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Chai de la gare, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Étaient présents : MM. Olivier SERVEL – Joëlle SOREL – François COLOMBIER – Véronique DURAND – Michel BLANES – Martine LABEUR arrivée à 18h35 – Olivier NADAL – Francine DEHAIL – Marcel CHRISTOL – Richard GARCIA – Marie-Noëlle FIAULT départ à 19h45 – Marie-Hélène SANCHEZ – Sabine JOURNET – Philippe LASSALVY – Christine DEBEAUCÉ – Dominique RAYNARD – Thierry PAULEAT – Annie FARRET arrivée à 18h40 – Stéphanie BRUN – Magalie RODRIGUEZ – Ludovic NAVAS – Nicolas DEPOIX arrivée à 19h – Sophie HASSAINE – Clément SABOURAUD – Typhaine COMBY arrivée à 19h10 – HORVILLE Steve

Pouvoirs : MM. Martine LABEUR à Christine DEBEAUCÉ - Serge FALZON à Philippe LASSALVY - David AUSILIA à Michel BLANES – Nicolas DEPOIX à Marie-Hélène SANCHEZ – Typhaine COMBY à François COLOMBIER

Convocation du 4 décembre 2020

MM. Marie-Hélène SANCHEZ est élue secrétaire à l'unanimité

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée la Société publique locale (SPL) OEKOMED, personne morale de droit privé localisée à Nézignan l'Evêque qui est spécialisée dans le secteur d'activité du traitement et de l'élimination des déchets non dangereux. Elle regroupe des syndicats de traitement des déchets, des communautés de communes et des communes. Elle mène actuellement une étude sur le projet VALOHE (nouveau concept environnemental et d'innovation dans le traitement des déchets).

Il informe les membres de l'assemblée qu'il va saisir le Syndicat Centre Hérault qui regroupe les communautés de communes du Clermontois, du Lodévois – Larzac et de la Vallée de l'Hérault pour que celui-ci adresse une requête à l'OEKOMED en vue de mener une réflexion et une étude pour l'implantation d'un site de traitement des boues.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par **29 voix POUR (unanimité)**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à saisir le Syndicat Centre Hérault qui regroupe les communautés de communes du Clermontois, du Lodévois – Larzac et de la Vallée de l'Hérault pour que celui-ci adresse une requête à l'OEKOMED en vue de mener une réflexion et une étude pour l'implantation d'un site de traitement des boues

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-François SOTO.



Accusé de réception en préfecture
034-213401144-20201215-DEL2020-122-DE
Date de télétransmission : 17/12/2020
Date de réception préfecture : 17/12/2020